



STOP!!!



Après une journée orageuse le mardi 23/01/24, marquée par 4 alarmes ayant entraîné 3 mises en prévention, cette matinée du 24/01/24 s'annonce à nouveau pénible pour le personnel. En effet, une personne détenue au rez-de-chaussée du bâtiment B, qui avait déjà été particulièrement signalée pour son comportement relevant de la psychiatrie lors des briefings, a refusé d'obtempérer à un ordre donné et a forcé le passage pour sortir de sa cellule.

Les agents présents ont immédiatement stoppé l'individu mécontent, qui a porté des coups aux jambes de l'un et au torse du second. L'alarme portative a été déclenchée, et l'arrivée des renforts a été nécessaire pour mettre fin à l'incident. L'énergumène a été conduit au quartier disciplinaire.

Un de nos collègues a été conduit aux urgences hospitalières !!!!

Bilan : 7 jours d'ITT avec une entorse à la main

Plus grave que l'agression, sera le discours de notre chef d'établissement, qui fera comprendre aux surveillants que le manque d'effectif serait imputable aux agents, suite au vote général refusant le changement de service proposé par la direction locale !!!

FO Salon a, à maintes reprises, tiré la sonnette d'alarme concernant le sous-effectif théorique de notre établissement, et ce, depuis des mois ! Le vote du service n'est en rien responsable du manque d'agents sur l'établissement !

Monsieur le Directeur, la situation du Centre de Détention de Salon-de-Provence est le résultat de votre gestion, de votre management et de votre politique carcérale inadaptée aux profils salonais.

Nous vous invitons à prendre les clés, ne serait-ce qu'une journée, sur les différents secteurs fermés pour que vous puissiez vous rendre compte de la réalité.

Quoi que vous puissiez penser, les agents travaillent au quotidien avec des listes de détenus soumis à des « mesures individualisées », ce qui rend la gestion de l'étage encore plus problématique.

Le bureau **FO** apporte tout son soutien à notre collègue blessé et l'accompagnera dans toutes les démarches administratives et pénales.

Le bureau **FO** demande une sanction disciplinaire à la hauteur des faits, ainsi que le transfert du détenu à l'issue de sa peine.

PS : Nous sommes surveillants pénitentiaires, et non des infirmiers psychiatriques !